

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 37 - 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 5 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 1^{er} juin 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, GONCALVES Régine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, GRIMBERT Sylvain, GIRAUD Fanny, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et excusée : ARISTON Agnès qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 8

TEMPIER Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention au RPE (Relais Petite Enfance – La Baroulade).

Monsieur le Maire rappelle que l'association ADMR gère le Relais Petite Enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE. Le but du RPE est d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Association ADMR – Relais Petite Enfance La Baroulade d'un montant de 430 euros pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser à l'association ADMR – Relais Petit Enfance – La Baroulade, la somme de 430 euros pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Nathalie TEMPIER

Date de publication sur le site internet :

10 JUIN 2026